



Le mot du Syndic

Mes chers concitoyennes et concitoyens,

L'hiver s'en va et cette année il emmène avec lui notre préposée au contrôle des habitants, Madame Katharina Maietti, appelée plus familièrement Caty. En effet, Caty nous quitte, ou plutôt Caty prend sa retraite le 30 avril prochain, accompagnant son cher Giorgio dans cette nouvelle vie de retraité, qui, à en croire ceux qui en bénéficient, peut être souvent bien plus foisonnante que celle des « actifs ». Allez comprendre !

Voilà plus de seize années qu'elle officie au sein de notre commune, mettant sa bonne humeur, son professionnalisme et sa rigueur au service de nos concitoyens, mais également et surtout des employés de la grande entreprise implantée sur les trois communes. Car, il faut le savoir, la gestion du contrôle de ses collaborateurs étrangers est confiée à la Commune de Mex.

Depuis son arrivée, Caty a délivré quelques milliers de permis frontaliers, de permis de séjour, d'attestations de domicile et d'autres documents en tout genre et nous tenons à lui exprimer notre gratitude pour le travail effectué. Souriante, disponible et polyglotte, elle nous a tous fait profité de ses nombreux atouts. Caty, nous te souhaitons une magnifique et longue retraite ! Et merci encore pour tes contributions multiples pour notre commune.

Dès le 16 avril, nous aurons provisoirement deux préposées au contrôle des habitants, celle qui arrive et celle qui part. Il n'y aura pas besoin de « L » dans le dos de notre nouvelle collaboratrice, car elle connaît parfaitement son travail, officiant dans la même fonction depuis plusieurs d'année déjà, dans la commune voisine de Vufflens-La-Ville. Nous accueillons donc avec beaucoup de plaisir Madame Cornelia Gindroz.

Voilà, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques !



Nouvel horaire du greffe !!!

En raison de l'arrivée de notre nouvelle préposée au contrôle des habitants Madame Cornelia Gindroz, les horaires d'ouverture du greffe seront modifiés comme suit **dès le 1^{er} mai !!!**

Contrôle des habitants / permis de travail

Lundi soir:	17h00-20h00
Mardi matin:	07h00-09h00
Mercredi après-midi:	13h30-16h30

Greffe / bourse

Jeudi après-midi	13h30-17h00
------------------	-------------



INFORMEX

Transports publics

Pour faire suite à l'information donnée dans le précédent *InforMEX* du mois de décembre, la Commune de Mex s'est réunie avec celles de Villars-Ste-Croix, Vufflens-la-Ville et Bussigny en début d'année. Elles ont proposé de reconduire la convention actuellement en vigueur et de maintenir la ligne 91 jusqu'à fin 2019.



Nous vous encourageons donc fortement à utiliser les transports publics. Une subvention communale de CHF 200.- est allouée pour tout abonnement annuel comprenant au minimum trois zones. Des cartes de transport journalières sont également à disposition au greffe, à des prix préférentiels:

- ⇒ 1/1 tarif: 10.- au lieu de 11.20
- ⇒ 1/2 tarif: 6.- au lieu de 7.-

Nouveau chez les TL et le LEB ! App FAIRTIQ



Cette application permet de voyager dans l'ensemble de la Suisse. Ainsi, tous les clients de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis peuvent utiliser cette solution simple pour l'achat de leur titre de transport, quelle que soit la zone traversée dans l'ensemble du périmètre de la communauté. FAIRTIQ touche les voyageurs occasionnels, à savoir les clients ne possédant ni abonnement général (AG), ni abonnement Mobilis, ainsi que les clients fidèles dès qu'ils voyagent hors du périmètre couvert par leur abonnement. L'application permet également de proposer le meilleur tarif correspondant à leur consommation de mobilité.

Vous trouverez des informations complémentaires sur : <https://fairtiq.ch/fr>

Communiqué de presse: <http://www.tpf.ch/-/fairtiq-le-titre-de-transport-le-plus-simple-de-suisse>

A1 / Villars-Ste-Croix—Cossonay

L'Office fédéral des routes (OFROU) va entreprendre des travaux permettant l'utilisation de la bande d'urgence de l'autoroute, comme c'est le cas entre Ecublens et Morges, afin de fluidifier le trafic. Les travaux débuteront fin mars 2018 pour s'achever en juin 2019.



Renseignements complémentaires: www.autoroutesuisse.ch



Marché dominical, le 29 avril, dès 10h00, espace autour de la maison de commune

Ce marché est également proposé aux enfants pour un **Troc** des jouets ! En vue de l'organisation des tables, s'inscrire auprès du greffe. Le château gonflable sera présent pour égayer la matinée !

Les personnes du village intéressées à tenir un stand peuvent également s'inscrire au greffe !



INFORMEX

L'arrivée du printemps dans notre village !

Le 4 mars dernier, nous avons eu la chance de voir des cigognes se poser sur les toits de nos maisons !

Merci au(x) photographe(s) qui ont pu saisir cet instant !



Déchèterie

Petit rappel de bienséance à la déchèterie !

Les employés communaux de déchèterie assurent l'organisation fonctionnelle de la déchèterie. Ils expliquent les règles de tri aux usagers et contrôlent qu'elles soient mises en œuvre.

Leur activité tient compte de deux exigences: la satisfaction de l'utilisateur et la satisfaction des prestataires de la récupération. Les produits triés doivent être conformes aux critères qualité requis. Ils respectent et font respecter les règles de fonctionnement, d'hygiène, de sûreté et de sécurité.

Il a été constaté à maintes reprises un certain laisser-aller à l'ECO-point. En effet, des papiers/cartons sont déposés autour des bennes; des sacs à ordures et des débris de toute sorte remplissent la petite poubelle qui, pour rappel, a été mise à disposition pour les petits sachets conteneurs de capsules; des capsules de café en plastique sont versées dans le bac à capsules Nespresso avec leur sachet; des bouteilles de lait sont mises dans le conteneur du PET alors qu'il y a un conteneur prévu à cet effet à l'intérieur de la déchèterie.

Le désordre récurrent de cet emplacement n'est pas acceptable. Cet espace restera libre d'accès pour autant que ce lieu soit respecté ! Il n'incombe pas aux employés communaux de ramasser et de trier des déchets parce que des personnes irrespectueuses les déposent en dehors des heures d'ouverture de la déchèterie.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre motivation à respecter le travail des employés.

Pour mémoire !

- ⇒ Les cartons à débarrasser doivent être pliés avant d'être jetés dans la benne à papier !
- ⇒ Tout arbre abattu doit impérativement être éliminé chez Valorsa. En aucun cas, il ne peut être acheminé à la déchèterie communale.
- ⇒ Un abécédaire du tri des déchets est disponible sur le site internet de la commune. Celui-ci vous indique de quelle manière trier les objets.

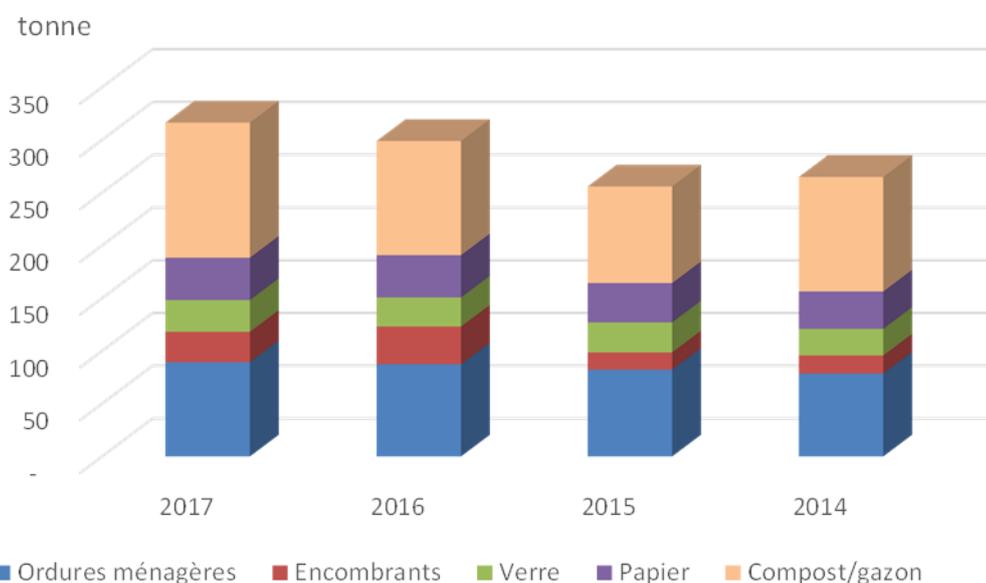




Statistiques des déchets



Déchets principaux collectés



Déchets en tonnage	2017	2016	2015	2014
Ordures ménagères	89.340	87.310	82.160	78.480
Déchets communaux	9.810	9.190	4.830	4.560
Encombrants	28.710	35.780	16.400	17.180
Verre	30.150	27.560	28.450	25.240
Papier	40.160	40.060	37.250	35.420
Alu / fer blanc	13.320	13.050	1.921	1.480
Huiles	-	-	0.620	2.452
OREA	2.370	7.143	2.560	1.980
Compost/gazon	128.020	108.240	91.620	108.540
Déchets carnés	1.495	1.747	1.424	1.197
Total	343.375	330.080	267.235	276.529
Nb habitants	718	710	678	670
Tonnage par habitant	0.47	0.46	0.39	0.41



INFORMEX



Prise de vues aériennes du territoire communal

La municipalité doit réimprimer le plan de la commune qui est obsolète et en rupture de stock.

A cet effet, elle vous informe qu'elle a donné mandat à M. Andréas Bée d'utiliser son drone sur le territoire communal afin d'y effectuer des prises de vue. Ces prises de vue générales seront effectuées dans le courant du printemps, à une altitude convenable; elles ne seront en aucun cas ciblées sur une maison ou une parcelle en particulier.

Chers tous !

Veillez rappeler à vos chers propriétaires que vous devez impérativement être tenus en laisse dans le village, sur la voie publique et qu'ils sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour vous empêcher de gêner le voisinage public, notamment par vos cris et vos odeurs, ceci conformément au règlement communal de Police, art 64, 65 et 66.

De plus, il faut également leur rappeler que vos excréments doivent être ramassés et non pas laissés sur les bords des routes, des chemins, des trottoirs, des parcs et promenades publics....

Merci de nettoyer après le passage de votre chien



Fête des 20
Vignerons 19

Fête des vignerons

La Confrérie des vignerons, organisatrice de la Fête des Vignerons souhaite, dans un souci d'authenticité, que les bannerets des communes viticoles vaudoises soient représentés par de jeunes citoyens des communes. Notre banneret sera intégré aux quelque six mille acteurs-figurants du spectacle.

Cette fête se déroulera à Vevey, du 18 juillet au 11 août 2019. Cela implique de prévoir quelques répétitions deux-trois semaines avant le premier spectacle et d'assister, bien évidemment, à toutes les représentations prévues. Le costume, qui est à la charge du figurant, sera offert par la commune.

Tout jeune adulte souhaitant participer à cet événement exceptionnel peut s'inscrire au greffe municipal. Une seule personne est admise à participer. Comme dit l'adage « **le premier arrivé, le premier servi !** ». A bon entendeur !



Haies et arbres

Nous vous rappelons que les haies et arbres doivent être taillés. Pour entretenir de bonnes relations de voisinage et éviter des conflits, pensez à faire ces travaux avant le 30 juin. Merci de votre compréhension.

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Émondage des haies :

à la limite de la propriété,

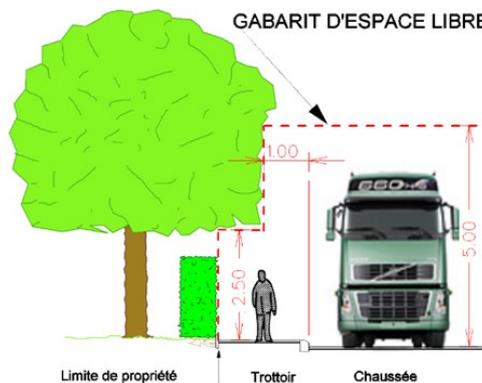
à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Élagage des arbres :

au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur,

au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Se référer au [code rural](#) pour tout complément d'information.



Règlement sur la protection des arbres

Nous vous rappelons que, conformément à notre règlement communal sur la protection des arbres, tout abattage d'arbres doit faire l'objet d'une demande auprès de la municipalité qui déterminera s'il s'agit d'arbres protégés ou non au sens de l'art. 2 (arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol).

Selon l'art 3, l'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la municipalité, après affichage au pilier public durant vingt jours. Il est en outre interdit de les détruire ou de les mutiler par le feu ou tout autre procédé.

Tout élagage et écimage inconsidérés et non exécutés dans les règles de l'art seront assimilés à un abattage effectué sans autorisation.

Des travaux de fouilles ayant blessé gravement les racines ou tout autre partie de l'arbre, sont assimilés à un abattage effectué sans autorisation.

INFORMEX



CABARET SALLE VILLAGEOISE DE MEX Les quatre saisons de Mex – 2018



Oeuvres de
Jean Cavallaro

Réservation Greffe municipal de Mex 021 706 18 00 ou 079 664 90 31
Entrée 20.- / Enfants et adolescents -16 ans gratuit

Printemps



Vendredi 20 avril – 20h30

Phanee de Pool

C'est une voix lucide, solide, espiègle qui se balade sur la bricole mélodique gorgée de malice
nominée au Swiss Music Awards,

Été



Vendredi 22 juin – 20h30

L'été dans les bois – Big Band

Le cabaret des 4 saisons accueille l'EMUB,
l'Ensemble Musical des Usines Bobst - 25 musiciens

Automne



Vendredi 12 octobre – 20h30

Près du ciel au septième

Spectacle Gilles par le trio «Coup de soleil»
Bernard Ducret, baryton, André Borboën, ténor,
Françoise Jdzerda, piano

Hiver



Samedi 16 novembre – 19h30

Meurtres et Mystères

Histoire policière, suspens, interaction, des personnages très typés, un meurtre assuré, beaucoup d'humour et un bon repas!
Prix à définir.

INFORMEX

Séance d'information

**le 18 avril 2018 à 20h00,
à la salle villageoise**

La municipalité organise une séance d'information à la population pour présenter les projets ci-dessous :

- ⇒ Organisation du chantier de construction des parcelles 10-400, notamment de la circulation prévue.
- ⇒ Rénovation de l'auberge

Agenda

- | | | |
|---------------------------------|-------|--|
| ⇒ 18.04.2018 | 20h00 | Séance d'information: parcelles 10-400 / auberge |
| ⇒ 20.04.2018 | 20h30 | Cabaret les quatre saisons: Phanee de Pool |
| ⇒ 29.04.2018 | 09h30 | Marché dominical avec troc enfants |
| ⇒ 14.06.2018 | 18h00 | Initiation Nordic-walking |
| ⇒ 18.06.2018 | 18h30 | Conseil général |
| ⇒ 22.06.2018 | 20h30 | Cabaret les quatre saisons:
Ensemble musical des usines Bobst |
| ⇒ 31.07.2018 | 19h00 | Fête nationale |
| ⇒ 23.08.2018 | 08h00 | Sortie des aînés |
| ⇒ 09.09.2018 | 09h30 | Marché dominical |
| ⇒ 12.10.2018 | 20h30 | Cabaret les quatre saisons: Spectacle Gilles
par le trio « Coup de soleil » |
| ⇒ 27.10.2018 | 19h00 | Halloween |
| ⇒ Octobre / novembre, à définir | | Journée verte |
| ⇒ 16.11.2018 | 19h30 | Meurtres et Mystères |
| ⇒ 15.12.2018 | 11h00 | Sapins |
| ⇒ 20.12.2018 | 19h00 | Noël en plein air |